

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 14 et 15 DECEMBRE 2015****Point 6 de l'ordre du jour****Approbation de la création et des statuts de l'association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens****1. Historique****2010.**

Dans sa séance du 8 juin, le Comité de Direction des Foyers de la Ville de Bulle initie l'étude de rénovation de la Maison Bourgeoisiale et mandate M. François Glasson, architecte, lequel s'entoure de bureaux d'ingénieurs spécialisés pour mener à bien son analyse.

**2011.**

Monsieur Glasson présente le résultat de son étude au Comité de Direction le 13 septembre et chiffre l'investissement nécessaire pour rendre ce bâtiment conforme aux normes actuelles à 4.8 millions, non compris les frais liés au déménagement des résidents estimés à 0.5 million. Le montant de Fr. 113'000.00 par résident ne permet pas d'améliorer la fonctionnalité du bâtiment qui ne correspond plus aux impératifs de sécurité et aux standards de qualité pour l'accueil de personnes de plus en plus dépendantes.

**2012.**

- Dans sa séance du 21 février, le Comité de Direction décide d'étudier d'autres variantes pour déplacer l'activité de l'EMS. La transformation du bâtiment Sainte-Croix pour y aménager un EMS est rapidement abandonnée. L'étude d'une collaboration avec la Mobilière sur le site de la Toula connaît une issue semblable en 2015.
- Dans sa séance du 10 mai, le Comité de Direction évoque la possibilité d'un rapprochement avec Gruyères, Humilimont et Sorens.
- La feuille de route issue des « Etats généraux des EMS » tenus le 29 novembre sous l'égide de Monsieur le Préfet Patrice Borcard légitime l'étude d'un rapprochement des EMS de Gruyères (St-Germain), Marsens (Humilimont), Sorens (St-Joseph) et Bulle (Maison Bourgeoisiale) pour le remplacement de leurs bâtiments vétustes.

**2013.**

- La première rencontre réunissant les directions et représentants des supports juridiques des quatre établissements concernés a lieu le 19 février. Depuis lors, 18 séances de travail ont permis d'étoffer le projet.

- Le 18 juin, le Groupe de travail « 4 EMS » écrit aux communes concernées pour connaître leur détermination. La réponse de la Ville de Bulle est favorable.
- Dans sa séance du 16 septembre, le Comité de Direction se déclare favorable à étudier les incidences d'une intégration du Foyer de Bouleyres dans cette nouvelle association.
- Un premier projet évoquant la faisabilité d'une mise en commun des quatre EMS – Gruyères, Marsens, Sorens et Bulle y compris le Foyer de Bouleyres – ainsi que la construction de deux établissements remplaçant les bâtiments vétustes, et précisant les incidences financières pour les communes concernées, est présenté à la CODEMS le 29 novembre.

## **2014.**

- Le 23 janvier, les représentants des communes concernées, réunis à la Maison Bourgeoisiale sous la présidence de Monsieur le Préfet, prennent connaissance du rapport du Groupe de travail.
- Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> avril, la CODEMS (Commission de district des établissements médico-sociaux pour personnes âgées) confie l'expertise du projet « 4 EMS » au bureau Serdaly&Ankers.
- Dans son rapport du 5 septembre, le bureau mandaté confirme les orientations générales du projet ainsi que ses incidences économiques.
- Durant l'automne est étudiée très concrètement la possibilité d'un partenariat avec la Mobilière pour la construction et ensuite la location d'un EMS sur le site de la Toula.

## **2015.**

- Le 5 janvier, un rapport transmis à la Commission administrative démontre, en raison d'un coût de location supérieur de 50 % à la charge financière d'une construction autonome, l'impossibilité de conclure un partenariat avec la Mobilière.
- Le 10 juin, les communes concernées de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens sont informées par Monsieur le Préfet de l'avancement du projet de création d'une association destinée à construire, rénover et exploiter en commun les EMS. Cette mise en commun s'inscrit dans l'évolution inéluctable vers une régionalisation de la gestion des EMS imposée par le concept Senior+ et ses lois d'application.
- Les communes sont invitées à donner leur accord de principe jusqu'au 31 juillet. La commune de Bulle donne son accord.
- Un terrain est réservé par la commune de Riaz pour accueillir la première construction.

## **2. Suite des démarches**

Sur la base de la détermination positive de l'ensemble des communes concernées, le Groupe de travail a poursuivi sa tâche. Aujourd'hui il propose la création formelle d'une Association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS pour personnes âgées des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens. Cette association s'inscrit dans le rapprochement inéluctable des EMS du district voulu par Senior+ et dont les effets concrets devraient se faire sentir dès 2018. Dès lors, chacun des EMS n'est plus considéré pour lui-même mais comme une unité complémentaire d'un dispositif régional. Ceci permettra aux communes de maîtriser au mieux le vieillissement annoncé de leur population : augmentation de 25 % du nombre de personnes âgées de plus de 80 ans entre 2015 et 2025 et de 80 % d'ici à 2035.

Dans un premier temps, cette association aura pour mandat de mener à bien la construction sur le site de Riaz d'un EMS de 70 lits, 60 pour de longs séjours, 10 en structures intermédiaires, ainsi qu'un foyer de jour pour remplacer les EMS d'Humilimont et Gruyères. La Maison Bourgeoisiale, après une

rénovation limitée à l'indispensable et assumée par la nouvelle association, resterait encore quelque temps en exploitation sous la forme d'un home simple accueillant des personnes à problématiques légères (niveaux de soins 0-1-2), à moins qu'elle ne continue dans sa mission EMS actuelle. Ce point doit encore faire l'objet d'une analyse plus fouillée du Groupe de travail.

La réunion des exploitations sous une seule organisation n'interviendrait qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant l'ouverture, prévue en 2019, de la nouvelle structure sur le site de Riaz.

### **3. Incidences économiques**

Tout investissement – rénovations, constructions nouvelles – aura inmanquablement des répercussions sur le calcul des frais financiers facturés par les institutions. La mutualisation (pot commun) de ces frais pour l'ensemble des institutions du district, telle que prévue dans Senior+, lissera les charges entre toutes les communes. En cas de construction future, la charge pour Bulle sera dépendante du nombre de personnes placées en EMS et non pas de l'appartenance à une association investissant dans de nouveaux bâtiments.

S'agissant des frais d'exploitation, sans en prévoir des diminutions notables, les simulations de mise en commun des EMS laissent entrevoir des synergies permettant d'en maîtriser au mieux l'évolution.

### **3. Statuts**

Les statuts de l'association en devenir sont repris de ceux d'autres associations du même type existant en Gruyère et basés sur les dispositions de l'ARG. Soumis en première lecture au Service des communes, ils ont fait l'objet de propositions de modifications qui ont été entérinées par le Groupe de travail. Le projet adapté a été envoyé en date du 19 octobre 2015 au Service des communes qui a communiqué le 13 novembre son préavis assorti de diverses remarques dont il a été tenu compte.

**En conclusion, le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la création et les statuts de l'Association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens.**

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire général**

**J.-M. Morand**

**Le Syndic**

**Y. Menoud**

Annexe : statuts de l'Association